

le CDOS 93
à 30 ans...



POUR un Service Public du sport en Seine-Saint-Denis

Novembre
2007

Il y a un an, nous lançons une démarche pour construire un point de vue commun du mouvement sportif « Pour une politique de service public du sport dans le département ». Au fil des soirées-débats organisées, se sont imposées des idées-clés, des conditions à garantir pour développer les pratiques sportives de la population de notre département. Elles ont été rassemblées dans une « Charte » diffusée début septembre. Depuis, des rencontres se sont tenues avec les différentes familles sportives pour recueillir leurs points de vue et discuter du projet. Plusieurs contributions ont également été adressées par courrier et sur le blog. Sont ressortis six points essentiels : Premier point, la démarche de la charte et les 5 engagements qui la définissent, sont validées. Ce qui a conduit plusieurs comités départementaux de fédérations à la signer, en l'état. Mais, et c'est le deuxième point, des interrogations s'expriment sur ce qu'il adviendra de la charte une fois celle-ci adoptée. Qu'est-ce qui garantira la prise en compte des propositions faites ? Troisième point, est souligné qu'une grande partie de l'avenir du sport éducatif pour toute la population dépend de la transformation des associations elles-mêmes et des rapports élus-associations. Quatrième point, l'enjeu « sport/santé » mérite d'être renforcé. Cinquième point, la situation particulière du département nécessite de la région et de l'Etat un soutien beaucoup plus important que celui qui lui est accordé actuellement. Sixième et dernier point, certaines expressions utilisées induisent des interprétations erronées et doivent être changées ou explicitées. Le texte final que nous vous présentons aujourd'hui tient compte de ces discussions et contributions.

Charte Départementale

préambule

La pratique sportive est un élément « constructeur » de la personne humaine tout au long de sa vie....

Construction de sa capacité physique à maîtriser son environnement naturel, à vivre le mieux possible en bonne santé.

Construction de sa capacité à vivre en bonne harmonie sociale.

C'est ce parti pris qui nous conduit à considérer que toute la population de Seine-Saint-Denis doit pouvoir pratiquer des activités physiques et sportives éducatives, de qualité, dans un cadre associatif, organisé en fédération (école de vie en société et d'engagement), quel que soit son âge, et qu'il est « d'intérêt général » de créer les conditions pour que cet objectif soit atteint (retombées positives sur la collectivité et sur chaque habitant du département).

Or, si beaucoup d'efforts sont faits dans notre département, à la fois par les communes, le Conseil Général et les associations, les problèmes sont multiples. Certains ne trouvent pas de solution depuis de nombreuses années. D'autres sont nouveaux, générés par l'évolution des pratiques et des besoins, l'accroissement des contraintes de tout ordre, l'évolution des modes de vie, la situation spécifique du département, des choix nationaux parfois éloignés des préoccupations locales.

Face à ces problèmes, chacun cherche ses solutions, ce qui entraîne de nombreuses incohérences. Tout le monde subit les conséquences de celles-ci.

Les débats animés par le CDOS ont révélé des décalages importants entre les politiques publiques et associatives mises en œuvre et les enjeux générés par l'évolution des pratiques et des besoins.

Ils ont mis en évidence les clés d'un dépassement de la situation actuelle.

Des défis sont à relever à la fois par les villes, leurs élus, les associations, le monde scolaire... que tous les enfants aient un enseignement d'EPS de qualité, que tous sachent nager, que les pratiquants non organisés en association le deviennent, que les associations réussissent à s'ouvrir à la diversité des publics et des besoins, que la pratique sportive contribue à la santé publique, à la cohésion sociale...

Cela suppose de développer les possibilités de pratiques sportives associatives, au plus près des « territoires de vie », de refonder les relations entre les différents partenaires, de défendre l'EPS obligatoire, d'obtenir des moyens nationaux et régionaux plus conséquents...

Les 5 engagements de la Charte Départementale expriment cette volonté.

5

ENSEMBLE

POUR

un Service Public du sport
en Seine-Saint-Denis

ENGAGEMENTS

pour un partenariat cohérent et durable

1 S'engager à construire ensemble le Schéma Directeur des équipements sportifs du Département de la Seine-Saint-Denis

Notre département est très sous-équipé, avec des grandes inégalités d'une commune à l'autre. Beaucoup d'équipements sont vétustes et inadaptés aux pratiques des activités sportives d'aujourd'hui. Il n'existe actuellement aucun projet d'ensemble cohérent.

Le Schéma sera élaboré en associant tous les acteurs institutionnels concernés, en favorisant les coopérations intercommunales. Le Conseil Général peut en être à la fois une composante et le coordonnateur.

Pour construire ce schéma, 4 axes organisateurs sont retenus :

- résorber le retard accumulé sur les piscines : tous les enfants du département doivent savoir nager ;
- donner priorité à la construction des installations sportives manquantes pour un enseignement d'EPS et un développement des pratiques de qualité ;
- donner priorité aux villes les moins équipées ;
- veiller à l'équilibre et au maillage local et territorial.

Les rénovations et constructions seront conçues pour être polyvalentes, de proximité, intégrées dans les territoires de vie, fonctionnelles et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2 S'engager, en tant qu'association, à être partie prenante de « l'intérêt général »

au-delà des intérêts particuliers de leurs membres, en cohérence avec le projet sportif et social de la collectivité

- « décentralisation » dans les quartiers et territoires de vie, partie prenante et composante de la vie de quartier contribuant à leur décloisonnement, au recul des communautarismes et à la cohésion sociale ;
- accueil et intégration de la diversité des publics (y compris handicapés) , de tous âges ;
- réponse à une diversité de motivations ;
- création de nouvelles activités ;
- coût abordable ;
- pratiques orientées, quelque soit leur niveau, vers l'éducation et la santé ;
- organisée et impliquée au sein d'une fédération.

3 S'engager, en tant que collectivité territoriale, à construire son projet sportif en cohérence avec celui des comités départementaux et associations sportives

- pour que les associations « engagées dans la Charte départementale » soient soutenues dans leurs projets s'inscrivant dans « l'intérêt général » ;
- pour que les nouvelles associations s'engageant dans la Charte soient aidées et suivies pendant trois ans ;
- pour que chaque association sportive, organisée et impliquée dans une fédération, puisse disposer d'une aide financière pour son fonctionnement de base, établie sur des critères communs équitables et transparents.

Les **compétences respectives**, en matière de financement des activités physiques et sportives, des villes, des communautés de communes, du département, de la région et de l'État **devront être clarifiées**.

4 S'engager ensemble dans la mise en oeuvre et le financement d'un programme ambitieux de développement du sport pour la santé

A la question : « qu'est-ce que vous recherchez dans la pratique sportive ? », 2/3 des pratiquants répondent : « la santé ».

Or, chacun le sait, le sport n'est pas en lui-même facteur de santé. Tout dépend de la manière dont il est appréhendé. Pratiqué tout au long de la vie, dans des conditions adaptées, il contribue à vivre mieux, à préserver et améliorer la santé et les capacités physiques, à lutter contre les effets de la sédentarité. A chaque âge, des problèmes particuliers se posent, souvent mal connus des animateurs et des pratiquants.

Ajoutons que dans 20 ans, 1/3 de la population aura plus de 60 ans.

Dans notre département, beaucoup de Centres médico-sportifs ont fermé. Il existe cependant des ressources.

Le programme départemental comprendra :

- la mise en réseau des ressources existantes ;
- des campagnes régulières de sensibilisation de la population ;
- la sensibilisation et la formation continue des acteurs du réseau sportif ;
- la création ou recréation d'infrastructures d'accueil, de conseil et de prévention pour les pratiquants.

5 S'engager à la mise en place d'un « comité de suivi » de la Charte départementale

Le CDOS s'engage à en assurer l'animation.

Il sera constitué de l'ensemble des signataires de la Charte.

Il mesurera régulièrement les avancées faites et mènera le débat sur les réorientations éventuelles nécessaires.

Un « observatoire permanent » recueillera les données indispensables à cette activité.

Les effets de la Charte seront mesurés sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Des comités de suivi locaux seront mis en place pour développer la concertation locale autour de la mise en oeuvre de la Charte départementale.

1

S'engager à construire ensemble le Schéma Directeur des équipements sportifs du Département de la Seine-Saint-Denis

2

S'engager, en tant qu'association, à être partie prenante de « l'intérêt général »

3

S'engager, en tant que collectivité territoriale, à construire son projet sportif en cohérence avec celui des comités départementaux et associations sportives

4

S'engager ensemble dans la mise en oeuvre et le financement d'un programme ambitieux de développement du sport pour la santé

5

S'engager à la mise en place d'un « comité de suivi » de la Charte départementale

A ce jour, ce sont engagés...

Le Comité directeur du CDOS 93

Le Comité départemental :

de la Fédération Française de Football
de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
de la Fédération Française de Basket
de la Fédération Française de Handball
de la Fédération Française de Tennis
de la Fédération Française de Randonnée pédestre
de la Fédération Française de Gymnastique
de la Fédération Française de Cyclisme
des Offices Municipaux des Sports
de la Fédération Française des Médaillés Jeunesse et Sports

l'Office Municipal des Sports de Sevran
l'Association Sportive de Pierrefitte

les Assises Départementales du Sport

Rejoignez-les !

Contact CDOS 93 : Erich Batailly

compléments

La pratique des activités sportives aujourd'hui et dans 20 ans... Les tendances lourdes sont repérables dans des mots tels « massification, féminisation, faible contrainte, allongement du cycle de vie sportive, bien-être, santé, technologisation », etc. De fait, les pratiquants « en compétition » ne sont que minoritaires, et beaucoup parmi eux n'y prennent part que dans un souci de « loisir ». Chaque jour, les contradictions deviennent de plus en plus fortes entre le sport de haute compétition « ultra médiatisé » et les valeurs « d'éthique sportive » que ce même sport dit « Elite » est censé véhiculer.

Ce qui est déjà présent aujourd'hui va continuer de prendre de l'importance dans les prochaines années :

- le « mamyboom »... dans les 20 prochaines années, 1/3 de la population française sera « senior » ;
- les activités à faible contrainte et la liberté de choix ;
- la proximité des lieux de pratique... 20 minutes maxi pour se rendre au lieu de la pratique ;
- moins d'opposition entre temps libre et travail ;
- le rythme sportif qui se détache progressivement du rythme scolaire ;
- le développement durable et le retour à la nature ;
- les pratiques à vocation acrobatique où l'important est d'être vu ;
- tous les niveaux, toutes les pratiques ;
- la santé, le bien-être ;
- la polyvalence.

Les politiques territoriales et associatives, à des degrés divers, restent essentiellement tournées vers la pratique des jeunes en compétition. Elles ont pris beaucoup de retard sur ces réalités.

Engagement 1... à propos des installations sportives

« **Polyvalentes** » : Installations sportives conçues pour des pratiques répondant à la diversité des demandes sociales (éveil des enfants, EPS et sport scolaire, adultes, seniors, forme-santé...) dans une ou plusieurs activités sportives.

« **De proximité** » : Proches du domicile... soit une vingtaine de minutes pour y accéder (à pied ou en transport en commun).

« **Intégrées dans les territoires de vie** » : Pensées pour contribuer au développement sportif, voire économique du quartier et de la commune, ainsi que favoriser la cohésion sociale des dits « territoires de vie ».

« **Fonctionnelles** » : Comportant des locaux associatifs, des locaux techniques et des espaces « interfaces » permettant le contact entre les pratiquants organisés et non-organisés, des locaux d'accueil conviviaux pour parents et enfants.

Engagements 2 et 3... associations, intérêt général, intérêts particuliers...

La liberté de s'associer est à préserver et encourager. Les associations ont leur intérêt en elles-mêmes. Elles sont une originalité française. Elles font partie du patrimoine commun. Elles doivent être encouragées et soutenues à ce titre.

Cependant, la mission de service public n'est pas constitutive de l'association. Cette dernière définit son projet en fonction des intérêts de ses membres. Si les finalités qu'elle se donne peuvent s'inscrire dans l'intérêt général, elles peuvent tout aussi bien se limiter à répondre à des intérêts particuliers.

Une politique de service public se doit de soutenir l'ensemble des associations, tout en travaillant davantage avec celles prenant en compte l'intérêt général.

Les transformations de la pratique des activités sportives, les contraintes réglementaires qui se sont accrues, les problèmes sociaux et les évolutions des modes de vie, posent aux associations et aux collectivités territoriales des problèmes multiples difficiles à appréhender. C'est ensemble qu'il faut chercher des réponses associatives à ces problèmes, tenter des expériences, sur la durée. Un nouveau type de relation est à établir (ou rétablir) entre associations et collectivités publiques.

Vendredi 30 novembre 2007... le mouvement sportif s'engage...

Officialisation de la Charte Départementale

Discussion sur la suite de la démarche

Nous vous invitons dès maintenant à
signer votre engagement dans la Charte.

30 novembre 2007

Institut Universitaire de Technologie
3, rue de la Râperie

Tremblay-en-France